



## **EXTRANET ET PAIEMENT EN LIGNE**

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, depuis plusieurs années nous avons mis à votre service un site Web ([www.sacogi.fr](http://www.sacogi.fr)).

### **1/ CREATION DE VOTRE ESPACE EXTRANET**

Pour une première connexion :

- Connectez-vous sur le site [www.sacogi.fr](http://www.sacogi.fr)
- Cliquez sur « Accès Copropriétaire » puis sur « **CREEZ VOTRE ESPACE** »
- Renseignez votre identifiant (n° de copropriétaire 00\*\*\*\*\*)
- Renseignez votre mot de passe, (à nous demander par mail, si vous ne le possédez pas)

Une fois sur votre compte, il vous faudra utiliser soit « documents privés » soit « documents publics », dans chacun de ces deux menus, vous devrez cliquer sur la barre avec menu déroulant « sélectionner 1 catégorie »

Dans l'espace « documents privés » vous pourrez consulter vos appels de fonds ainsi que vos régularisations sur charges annuelles. Dans l'espace « documents publiques » vous trouverez, les procès-verbaux les plus récents, le règlement de Copropriété, le RIB du Syndicat des Copropriétaires de votre immeuble, les documents comptables généraux, et autres registres de copropriété.

### **2/ PAIEMENT EN LIGNE**

Sur votre écran principal, dans l'encart où se trouve votre solde, vous avez deux choix :  
le DETAIL de votre compte et PAYER.

Si vous sélectionnez PAYER, vous aurez accès à une nouvelle page, sur celle-ci vous devrez d'abord cliquer sur CREATION D'UN MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA, (en haut de votre écran) vous n'aurez qu'à remplir la fiche qui suit.

Nous vous conseillons de laisser dans le TYPE DE MANDAT DE PRELEVEMENT « Autorisation permanente de payer en ligne », ceci vous permettra de régler en ligne quand vous le souhaitez sans ressaisir un nouveau mandat à chaque fois.

Après avoir validé vos informations bancaires, vous reviendrez sur la page précédente, il ne vous restera plus qu'à choisir ce que vous souhaitez régler, au moyen des 2 options proposées soit « je sélectionne les opérations à régler » ou « je choisis le montant que je souhaite régler ».

Nous restons bien à votre disposition sur [info@sacogi.fr](mailto:info@sacogi.fr) pour vous aider à accomplir ces démarches,

VOTRE SYNDIC/SACOGI